

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DU TOUVET
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
DE SAINT BERNARD DU TOUVET ET SAINT HILAIRE DU TOUVET

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 21 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 21 octobre à 20H37

Le Conseil Syndical, dûment convoqué,

s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de St Bernard du Touvet sous la Présidence de Mme Julie de BRIE, Présidente.

Date de convocation du Conseil Syndical : 15 octobre 2015

Nombre de Conseillers Syndicaux en exercice : 8

ETAIENT PRESENTS : Julie de BRIE, Flore CAQUANT, Ann HERTELEER, Isabelle MICHAUX (arrivée à 20h42), Christelle NEYROUD, Fabrice SERRANO, Philippe WACK.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Gérald FOURNIER (Procuration à Julie de BRIE)

Ann HERTELEER est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du 01 juillet 2015

Mme la Présidente propose d'approuver le compte rendu du Conseil Syndical du 01 juillet 2015.

Le compte rendu est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération changement d'adresse du siège social

Mme la Présidente présente l'état du déménagement du Sisco (encore partiel, ce qui est regretté) des bureaux administratifs du SISCO et remercie la mairie de St Hilaire du Touvet de bien vouloir laisser à sa disposition le grenier lié aux archives situé 97 route des trois villages, à l'étage. Il est demandé à Thierry LAMBERT de finir le déplacement des dossiers encore en attente à la Maison des Services Publics pendant les vacances d'automne afin que l'ensemble des documents soit regroupé.

Madame la Présidente soumet au vote le changement d'adresse du siège social et informe le Conseil Syndical du changement de statut qui va de paire.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le changement d'adresse du siège social du Sisco qui sera désormais

**Syndicat Intercommunal Scolaire de Saint Bernard du Touvet et Saint Hilaire du Touvet
156, route du Col de Marcieu, 38660 Saint Bernard du Touvet**

3. Décision modificative

Lecture est faite de la décision modificative n° 01 portant sur le virement de crédit à l'intérieur de la section d'investissement du budget primitif 2015 du compte 2184 sur le compte 275 pour un montant de 80 €.

Cette opération est liée à la demande de la mairie de St Hilaire du Touvet d'une caution pour l'emprunt de clefs de 40€ par clef.

(arrivée de Mme Isabelle Michaud à 20h42)

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical accepte à l'unanimité la DM n°01.

4. Délibération Subvention RASED

Mme la Présidente explique la raison d'être des professionnels du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté, Mmes Agnès HATOUT, psychologue scolaire et Marie-Chantal CERULLI maitresse E (rééducation). Tout en regrettant la difficulté liée au manque de professionnels du Réseau, Mme la Présidente propose une subvention à hauteur de 2 euros par enfant. La subvention est destinée à l'achat de fournitures de bases et des tests très onéreux.

Il est regrettable que le RASED soit sous doté et que les demandes n'aboutissent pas ou avec un grand délai. Mme la Présidente se propose de faire un courrier auprès de l'Inspection Académique en ce sens. Il sera également souligné aux prochains Conseils d'écoles élémentaire et maternel la hauteur de la subvention donnée au RASED et son utilité.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité comme suit :

0,50 centimes d'euros par enfant scolarisé au 2 novembre 2015 pour Mme HATOUT.

0,50 centimes d'euros par enfant scolarisé au 2 novembre 2015 pour Mme CERULLI.

5. Délibération paiement TIPI

Mme la Vice Présidente, Flore CAQUANT, expose aux membres du SISCO le processus de paiement par voie TIPI (Titres de paiement via Internet) comme il a été présenté au Conseil syndical du 1er Juillet 2015. Elle insiste sur l'avancée que représenterait un tel moyen de paiement.

Mais au vu de la démarche de réorganisation du Sisco, il est proposé de remettre à plus tard cette procédure qui semble pour tous un atout pour les familles, le Trésor Public, la relation aux institutions (Caf) et à long terme pour la gestion administrative du Sisco.

6. Convention médecine préventive et santé au travail

Il est proposé au Sisco par le Centre de Gestion de l'Isère une nouvelle convention permettant au Sisco de bénéficier des prestations en matière de médecine préventive et de santé au travail. Celle-ci s'accompagne d'une augmentation conséquente de la cotisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical autorise à l'unanimité Mme la Présidente à signer cette convention.

7. Convention assurance statutaire

Il est proposé au Sisco par le Centre de Gestion de l'Isère une nouvelle convention permettant au Sisco de bénéficier des prestations en matière d'assurance statutaire du personnel, le précédent marché avec SOFCAP/GENERALI arrivant à échéance au 31 décembre. Le niveau de prestation proposé par l'assureur GROUPAMA et le courtier gestionnaire GRAS SAVOYE jusqu'en 2019 restera au moins équivalent au précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical autorise à l'unanimité Mme la Présidente à signer cette convention.

8. Convention salle du Col de Marcieu

Mme la Présidente demande aux membres du conseil syndical l'autorisation de signer la convention liant le Sisco à la mairie de St Bernard pour le prêt gracieux de la salle du Col de Marcieu. Celle ci permet d'abriter l'accompagnant car au moment de la pause méridienne. Mme la Présidente remercie Mr le maire de St Bernard pour cette mise à disposition de la salle et souligne l'importance de la laisser propre.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la signature du document par Mme la Présidente.

9. Convention de mise à disposition de personnes

Madame la Présidente expose le besoin de la part du Syndicat d'avoir recours à des personnes ressources. Au niveau administratif avec l'aide de Mme Valérie LASIBILLE, DGS de la mairie de Saint Bernard, au niveau technique avec l'aide de Mr Thierry LAMBERT de la mairie de St Bernard et l'aide ponctuelle des Services Techniques de la mairie de St Hilaire. Il est souligné à cette occasion que Thierry Lambert en collaboration avec les enseignants arrive à mettre en œuvre une bonne gestion du regroupement des tâches et des interventions, avec un bémol quant à la précision des demandes par les enseignants. Il est souligné aussi que l'absence (pour congé par exemple) de Mr Lambert peut occasionner des difficultés, qui pourraient le cas échéant être prises en charge par les Services Techniques de St Hilaire.

A l'unanimité, le Conseil autorise Madame la Présidente à signer les conventions liant :

- **Le Sisco et la mairie de Saint Bernard du Touvet quant à la mise à disposition de M. Thierry LAMBERT ;**
- **Le Sisco et la mairie de Saint Bernard du Touvet quant à la mise à disposition de Mme Valérie LASIBILLE (comptabilisée à l'heure puis au forfait) ;**
- **Le Sisco et la mairie de Saint Hilaire du Touvet quant à la mise à disposition de personnes de leurs services techniques.**

10. Convention déneigement

Madame la Vice-Présidente, Flore CAQUANT, expose les nouvelles clauses de la convention déneigement de la mairie de St Hilaire du Touvet.

Les demandes ont été observées et recalculées.

Elles représentent une augmentation de plus de 400 euros justifiée par la hausse globale des tarifs et des demandes plus précises (notamment le déneigement systématique des issues de secours).

Une DM devra être inscrite au budget pour cette dépense. Il est souligné que Mme Caquant devra s'assurer auprès des Services Techniques de St Hilaire que la neige ne sera pas poussée "en face" au niveau de la cantine, mais bien sur le dévers, à cause du risque d'endommagement de la clôture. Une vérification doit aussi être faite quant à la légalité d'une facturation autre que a posteriori et "pour service réalisé".

A l'unanimité, le Conseil Syndical autorise Madame la Présidente à signer cette présente convention.

11. Convention SDIS

Madame la Présidente expose de nouveau la convention entre le Sisco et le Service Départemental Incendie et Sécurité de la caserne du Plateau des Petites Roches qui permettra aux Sapeurs-Pompiers volontaires du Plateau en intervention de bénéficier de l'accueil de leurs enfants à la cantine et à l'alsh du Sisco sans inscription au préalable ni tarification. Les familles des Sapeurs-Pompiers doivent cependant remplir les différents dossiers d'inscription afin que les conditions d'accueil et de sécurité soient réunies.

Il a été émis des doutes par des personnes extérieures au CS quant à la nécessité de cette convention, néanmoins le Conseil à l'unanimité la juge indispensable car améliorant sensiblement la qualité du service, puisqu'elle permet aux Sapeurs-Pompiers de se rendre disponibles.

A l'unanimité le Conseil autorise Mme la Présidente à signer cette convention.

12. Divers et communication

Ski scolaire

Une réunion a eu lieu où les maires des deux villages, J-B. ALLAN et F. SERRANO ainsi que les deux présidents de Régie J. LORENTZ et A. RAPIN, le directeur de l'école élémentaire, O. PRACHE ainsi que J. de BRIE et F. CAQUANT Présidente et Vice Présidente du Sisco ont pu s'exprimer sur les besoins, les orientations et les limites de l'aide financière apportée au projet pédagogique du ski scolaire en élémentaire.

Dans un premier temps il avait été convenu au vu du faible effectif de CP, de n'utiliser que la station de St Hilaire cette année pour toute l'école.

Au vu des nouvelles données (la nécessité de pratiquer du ski de fond au Col de Marcieu et d'affréter un bus, le risque de manque de neige pour l'apprentissage du ski par les débutants de CP et d'autres classes) il est décidé de maintenir, si c'est encore possible, les sorties ski

scolaire au Col de Marcieu en parallèle avec les sorties ski des élèves à la station de St Hilaire.

Accessibilité:

Ce point est reporté dans l'attente du rendu final de l'étude approfondie de ACCEO, qui permettra de voter au prochain CS l'agenda d'accessibilité programmée, et d'envoyer le tout à la préfecture.

Le souhait étant de continuer de mutualiser avec la commune de St Hilaire (idéalement même St Bernard et St Pancrasse) le protocole et les travaux attendants.

Il est souligné l'importance de la coordination à prévoir avec la planification de travaux de réparation des portes extérieures de l'école maternelle côté préau. (remarque : tous les travaux dans un Etablissement Recevant du Public implique nécessairement la prise en compte des obligations de mise en conformité au regard des lois d'accessibilité)

Travaux et réparations

Mme MICHAUX expose le travail d'archive et de reconstitution du dossier de demande de subvention DETR rempli à l'occasion de la rénovation/construction de la cuisine et des réfectoires attendants. Certaines pièces importantes manquent à l'appel. Ce dossier est en souffrance depuis 2011 malgré les nombreuses relances de la Préfecture. La Préfecture a bien voulu concéder un délai supplémentaire pour que le Sisco ne perde pas le solde à percevoir.

Mme MICHAUX expose les travaux en cours ou demandés (préau de l'école maternelle, protection hivernale de la chaufferie de l'école maternelle à refaire suite à la chute de la cheminée).

Il est noté qu'une grande quantité de travaux est liée à des dégradations dues à des comportements violents ou non encadrés des enfants (plafond préau, mezzanine et dojo, prises électriques, veilleuses de sécurité ou d'ambiance, WC garçons, écran plat récemment acheté, porte).

Ce point sera à souligner au moment du prochain Conseil d'école élémentaire. Il faudra peut-être interdire tous jeux de ballons et autres projectiles lors des récréations, au moment de la pause méridienne et pendant l'utilisation des locaux par l'Alsh (centre de loisirs du jeudi après midi).

Une sensibilisation devra aussi être faite auprès des associations.

Personnel

Il est souligné la difficulté de gestion du Syndicat ainsi que l'efficacité de Catherine MARAUD, secrétaire remplaçant Nathalie HAUTERVIE en arrêt maladie. La question de la dotation en personnel administratif et gestion des ressources humaines est posée. Elle sera creusée et soumise aux différents Conseils municipaux et maires des deux communes.

Avenir du Sisco

Le Sisco actuel doit disparaître. Tous les syndicats, à l'horizon 2017 selon les décrets d'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), doivent être dissous. Le sens et la portée de cette loi doivent être compris comme un effort global d'économie et de rationalisation de la gestion des affaires communes. Les solutions sont nombreuses, à la carte: partage des compétences du Syndicat entre les communes, transfert global ou partiel à un village ou à l'intercommunalité du Pays du Grésivaudan, arrêt de certaines de ses activités, fusion des communes et gestion unique des affaires scolaires...

La future structure qui naîtra de ce repositionnement doit permettre la continuité de notre politique éducative Plateau avec qualité et garantie afin de lui donner une orientation nouvelle et forte, une signification durable. Il faudra bien veiller à ne pas perdre notre "Valeur Ajoutée Plateau".

Il est noté que l'alsh malgré le fait que deux périodes de facturation ne soient pas encore lancées (ce qui est une priorité désormais) est une réussite et obtient le plébiscite du Conseil.

La politique du Sisco doit aujourd'hui se concentrer sur la réorganisation, restructuration voire la reconstruction du Sisco. Ce que font les élus.

La séance du Conseil Syndical est levée à 23h25.